

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 21 Août 2020

COVID-19 : la préfète de l'Aude rend le port du masque obligatoire lors des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique

Une augmentation de la circulation virale tant au niveau national que régional est relevée par Santé Publique France depuis plusieurs semaines.

Dans le département de l'Aude, la recrudescence d'appels aux numéros d'urgence pour des suspicions de COVID et l'augmentation du taux de tests positifs réalisés par PCR depuis la mi-juillet 2020 tendent à démontrer que la circulation virale s'est accrue par rapport à la période précédente.

La préfète de l'Aude a déjà pris des mesures rendant obligatoire le port du masque dans l'enceinte de la Cité de Carcassonne et sur tous les marchés de plein vent (et manifestations assimilées) du département.

Afin de renforcer la lutte contre la circulation du virus, la préfète de l'Aude a décidé de rendre obligatoire à compter de ce jour le port du masque par les personnes de plus de 11 ans lors de tous les rassemblements de plus de 10 personnes se déroulant sur la voie publique. Ainsi, lors de tous les spectacles, concerts, animations, et autres réunions, activités ou manifestations de voie publique, les personnes présentes (11 ans et +) devront porter un masque.

En effet, la promiscuité des personnes et les conditions de circulation lors de ces rassemblements ne permettent pas le respect des distances et des mesures barrière. Ces règles sont par ailleurs de moins en moins observées et il convient donc de prendre les mesures adéquates pour lutter contre les contaminations qui peuvent intervenir pendant ce type d'événements.

Des contrôles seront effectués ces prochaines semaines lors de ces rassemblements, axés notamment sur le respect du port du masque. En cas de non-respect constaté des règles sanitaires en vigueur, des sanctions seront prononcées selon les cas de figure : amende de 135 euros, fermeture de l'établissement, etc.

La préfecture rappelle que le respect collectif de ces règles est essentiel pour nous permettre de lutter efficacement contre la diffusion du virus, et chacun est donc invité à faire preuve de responsabilité.

Contacts presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr